

CINEMA ET AUDIO VISUEL
Option facultative



A qui s'adresse cette option ?

Cette option, d'un horaire hebdomadaire de 3 heures, s'inscrit dans le cadre des enseignements artistiques. Elle est ouverte en 2nde, 1ère et Terminale. A l'issue de la classe de Seconde, l'élève peut choisir de poursuivre l'option quelle que soit la filière pour laquelle il opte. Un élève n'ayant pas suivi l'enseignement du Cinéma et de l'Audiovisuel en 2nde a la possibilité de débiter cette option en 1ère dans la mesure où les effectifs le permettent et où sa motivation est manifeste.

Cet enseignement n'a pas pour but de donner une préformation à caractère professionnel, elle s'adresse à des élèves motivés et curieux qui souhaitent élargir leur culture générale par l'acquisition d'une culture cinématographique et audiovisuelle, la maîtrise des outils et une pratique : apprendre comment faire un film et comment un film se fait, et éventuellement éprouver leur intérêt pour un domaine d'orientation future.

Quels en sont les contenus ?

1. Une composante culturelle et méthodologique

Un certain nombre de cours sont consacrés à la découverte d'œuvres et de documents filmiques, replacés dans leur contexte historique, économique et esthétique. Dans le même temps, les élèves acquièrent un vocabulaire spécifique, des notions techniques et des méthodes d'analyse filmique.

Des thèmes d'étude sont proposés (par exemple le Film noir, la Nouvelle Vague, l'enfance au cinéma, les monstres, le burlesque, le montage...)

En 2nde, le plan fait l'objet d'une étude approfondie. En 1ère, l'enseignement prend comme axe prioritaire l'approche des représentations du réel (notamment autour de l'étude et de la réalisation de documentaires) sans négliger l'approche des formes fictionnelles. Il se centre sur le point de vue en Terminale.

Une partie du programme de l'année est arrêtée en accord avec les propositions des élèves.

2. Une composante pratique et artistique

Dans chaque niveau, tous les ans, est réalisé avec l'aide de professionnels (scénaristes, chefs opérateurs, ingénieurs du son, réalisateurs, monteurs...) un court métrage (fiction, documentaire ou film d'animation). Ce projet initie très concrètement les élèves aux différentes étapes de la réalisation d'un film, de l'écriture au montage. Les interventions des professionnels et la réalisation de cet atelier pratique sont répartis sur l'année.

Le lycée a été doté à cet effet du matériel nécessaire au tournage et au montage numérique.

Par qui les élèves sont-ils encadrés et quels sont « les partenaires » de l'option ?

L'enseignement est assuré par deux professeurs avec le concours d'un partenaire extérieur, l'APCVL (Atelier de Production Centre Val de Loire, pôle d'éducation à l'image de la Région Centre) chargé du recrutement des professionnels qui interviennent dans la réalisation pratique de l'année.

Pour l'aspect culturel, le cinéma d'Art et Essais « Les Lobis », proche du lycée et l'association blésoise « Cinéfil » sont partenaires de l'option. Outre l'organisation et l'accueil des projections, ils donnent aux élèves l'occasion de contacts avec des professionnels : programmeurs, projectionnistes, acteurs, producteurs ou réalisateurs invités...

Quelles sont les modalités de l'option ?

L'horaire hebdomadaire est de 3 heures consécutives par niveau. Tout élève inscrit à cette option est soumis à l'obligation d'assiduité aux cours. Ceux-ci se déroulent le plus souvent le mercredi après midi. Les interventions des professionnels se font pendant les heures de cours de l'option.

L'évaluation au baccalauréat ?

Cette option peut être poursuivie en Première et en Terminale, toujours sous forme facultative, sur la même base horaire hebdomadaire. Elle fait l'objet d'une épreuve orale au baccalauréat (présentation d'une réalisation personnelle ou collective accompagnée de son carnet de bord et d'un dossier complémentaire), de coefficient 2. Tous les points au dessus de la moyenne sont comptabilisés dès le premier tour.



Lycée AUGUSTIN THIERRY
13 avenue de Châteaudun 41018 BLOIS CEDEX
téléphone : 02.54.56.29.00 télécopie : 02.54.56.29.29
www.php.ac-orleans-tours.fr/lyc-augustin-thierry-blois